



# 7 LES PARTICULARITÉS D'ASPECT ET LES CATÉGORIES COMMERCIALES

Le chapitre précédent a défini une série de critères techniques visant à sélectionner les pierres pouvant être utilisées dans un bâtiment ou en voirie sans problème de durabilité. Ce chapitre traite uniquement des particularités d'aspect envisageables lorsque les pierres ont satisfait à ces critères techniques. Ces particularités d'aspect, en fonction de leur effet sur l'esthétique des éléments, définissent trois catégories commerciales. Elles sont reprises au tableau 28. Il est important de souligner que ces catégories commerciales ne se différencient que par des considérations esthétiques et que, quelle que soit la catégorie à laquelle appartiennent les éléments, ceux-ci ne présentent pas de problèmes de durabilité. Pour chaque application en bâtiment ou en voirie, il existe une catégorie recommandée pour les produits. Ceux-ci peuvent néanmoins être obtenus dans une autre catégorie, moyennant variation de prix. Les catégories recommandées selon les applications sont les suivantes :

◆ produits extérieurs :

- catégorie bâtiment exceptionnel :
- couvre-mur

- parement de façade rez-de-chaussée

- balustre

- colonne

- encadrement de porte et fenêtre

- console

- élément décoratif

- catégorie bâtiment courant :

- escalier + marche

- revêtement de façade sauf rez-de-chaussée

- dallage

- plinthe

- soubassement

- mobilier urbain

- choix technique :

- caniveau

- dallage voirie

- croûte

- moellons

- pavés

- bordures

- bande structurante

◆ produits intérieurs : ils sont recommandés en catégorie bâtiment courant.

**Tableau 28**

Catégories commerciales en fonction des particularités d'aspect.

PARTICULARITÉS D'ASPECT	DÉFINITIONS		CATÉGORIE BÂTIMENT EXCEPTIONNEL	CATÉGORIE BÂTIMENT COURANT	CATÉGORIE TECHNIQUE
TACHES BLANCHES (*)	La surface des taches et leur nombre sont totalisés à l'intérieur d'un cadre mobile de 1 m de côté				
	Surface de parement $S_p \geq 100 \text{ dm}^2$	Surface de chaque tache $t$ Surface totale des taches $S_t$	$t \leq 0,25 \text{ dm}^2$ $S_t \leq 0,75 \text{ dm}^2$	$t \leq 1 \text{ dm}^2$ $S_t \leq 3 \text{ dm}^2$	Sans spécifications particulières pour autant que soient respectées les prescriptions concernant la durabilité définies au § 6.
	Surface de parement $S_p < 100 \text{ dm}^2$	Surface de chaque tache $t$ Surface totale des taches $S_t$ $R = S_t/S_p$	$t \leq 0,2 \text{ dm}^2$ $S_t \leq 0,5 \text{ dm}^2$ $R \leq 1/150$	$t \leq 0,75 \text{ dm}^2$ $S_t \leq 2 \text{ dm}^2$ $R \leq 1/50$	

(suite en p. 43)

**Tableau 28**  
Catégories commerciales en fonction des particularités d'aspect (suite).

PARTICULARITÉS D'ASPECT	DÉFINITIONS		CATÉGORIE BÂTIMENT EXCEPTIONNEL	CATÉGORIE BÂTIMENT COURANT	CATÉGORIE TECHNIQUE	
LIMÉS BLANCS (**)	Le nombre de limés et leur épaisseur sont comptés à l'intérieur d'un cadre mobile de 1 m de côté					
	Surface de parement $S_p \geq 100 \text{ dm}^2$	Nombre de limés $N_l$ Épaisseur des limés $E$	$N_l \leq 3$ $E \leq 2,5 \text{ mm}$	$N_l \leq 4$ $E \leq 6 \text{ mm}$	Sans spécifications particulières pour autant que soient respectées les prescriptions concernant la durabilité définies au § 6.	
	Surface de parement $S_p < 100 \text{ dm}^2$	Nombre de limés $N_l$ Épaisseur des limés $E$	$N_l \leq 2$ $E \leq 2,5 \text{ mm}$	$N_l \leq 3$ $E \leq 6 \text{ mm}$		
TERRASSES	Les terrasses prises en considération affectent l'aspect de la pierre examinée à 3 m de la distance et apparaissent sur des parements. Les épaisseurs des terrasses sont comptées sur une moyenne de 10 lectures régulièrement espacées le long de la terrasse prise en considération.					
	-	Épaisseur moyenne de la terrasse $E_t$ Épaisseur du parement $E_p$	$E_t \leq 0,5 \text{ mm}$ $E_p \leq 20 \text{ cm}$	$E_t \leq 1 \text{ mm}$		
NOIRURES	Critères identiques à ceux définis au § 6 et communs aux 3 catégories.					
PRÉSENCE DE FOSSILES ET VARIATIONS DE TONALITÉ	La pierre est un matériau naturel formé à partir de fossiles divers parfaitement cimentés. Il est donc normal d'y rencontrer des accumulations de coquilles visibles. De même, il peut exister d'un banc à l'autre, au sein d'un même banc ou d'une tranche, des variations de tonalité, propres à tous les matériaux pierreux naturels. Ces variations s'atténuent dans le temps avec la patine. Afin de limiter celles-ci, les pierres d'une même fourniture proviendront autant que possible d'un même banc.					
(*) Il n'est pas tenu compte des taches blanches dispersées dont la surface est $\leq 0,005 \text{ dm}^2$ . (**) Il n'est pas tenu compte des limés blancs dont l'épaisseur est $\leq 1 \text{ mm}$ .						